

**AVIS DE CONCESSION**

Directive 2014/23/UE

**SECTION 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**1.1) NOM ET ADRESSES**

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE VESOUL, 6 rue de la Mutualité, BP 90445,  
70007, VESOUL CEDEX, F, Téléphone : (+33) 03 84 97 12 97,  
Courriel : service.marches-publics@vesoul.fr, Code NUTS : FRC23

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale: <http://www.vesoul.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>



**1.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :  
<https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :** le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse :**

<https://www.marches-securises.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

**1.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**1.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**1.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

**SECTION II : OBJET**

**11.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**11.1.1) Intitulé :** Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du service public des transports de voyageurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Numéro de référence :

**11.1.2) Code CPV principal :** Descripteur principal : 60112000 Descripteur supplémentaire :

**11.1.3) Type de marché :** Services

**11.1.4) Description succincte :** L'offre de transport contractualisée par la CAV dans le cadre du réseau est constituée par 10 lignes régulières, 8 lignes « directes », 5 services de Transport A la Demande (TAD à destination du Pôle Multimodal depuis les zones non desservies par les lignes régulières, TAO proposé aux personnes à mobilité réduite, TAO proposé aux salariés du CHI et du site de PSA, TAO à destination du marché proposé depuis certaines communes et uniquement le jeudi matin, TAD Flexo gare). Pour environ 515 000 km commerciaux annuels. La gestion du PEM de la gare de Vesoul. A partir de septembre 2025 l'intégration des circuits scolaires Pour information le service actuel concerne plus de 1 100 élèves (année scolaire 2021/22) pour environ 93 500 km /an.

**11.1.5) Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : 16 000 000 euros

**11.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Transport

**11.2) DESCRIPTION**

**11.2.1) Intitulé :**

Lot n°:

**11.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal 60112000 Descripteur supplémentaire :

**11.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRC23

Lieu principal d'exécution : Ressort territorial de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV)

**11.2.4) Description des prestations :** • L'exploitation des services publics de transport; • La gestion et l'exploitation du pôle d'échange multimodal de la gare de Vesoul ; • L'entretien et la gestion des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice (dépôt et atelier, locaux techniques et administratifs, poteaux) ; • La fourniture et l'entretien des autres biens nécessaires à l'exploitation (véhicules et équipements le cas échéant), en complément de ceux mis à disposition par l'Autorité organisatrice... ; • L'affectation des conducteurs et autres agents nécessaires à l'exécution du service ; • La gestion commerciale et administrative du réseau ; • La mise à jour des dispositifs d'information (sur le mobilier urbain, sur les véhicules, sur le site internet, etc...) destinés à l'information des usagers (horaires, itinéraires,

tarifs, perturbations sur le réseau, etc.) ; • La conduite d'une communication/marketing accrue pour mieux vendre le réseau ; • Une assistance conseil permanente à l'AOM permettant d'apporter toutes les améliorations à la qualité du service rendu aux usagers et adapter le service en fonction des besoins. Le concessionnaire devra intégrer les circuits scolaires dans ce contrat global de service public de transport et de mobilité dès la rentrée scolaire 2025. Les attentes de la CAV sont précisées dans le cahier des charges.

#### **11.2.5) Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous

1. Performance économique : 60%
2. Qualité du service rendu aux usagers : 40%

#### **11.2.6) Valeur estimée**

Valeur hors TVA : 16 000 000 euros

#### **11.2.7) Durée de la concession**

Début : 1<sup>er</sup> mai 2023 - Fin : 31 juillet 2029

#### **11.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non Identification du projet :

**11.2.14) Informations complémentaires :** Le détail des sous-critères et leur pondération est énoncé au règlement de la consultation. En cas d'appartenance du candidat à un groupe, un organigramme financier faisant apparaître les principaux actionnaires. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire les pièces demandées ci-dessous à l'exception de la lettre de candidature présentée en un exemplaire pour le groupement.

Mots descripteurs : Transport

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **111.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **111.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : A/ Lettre de candidature qui devra présenter le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité). En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat. Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; B/ Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, attestent : \* qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles L3123-1 à L 3123-11 du code de la commande publique;\* que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts ; C/ Déclaration relative au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée aux articles L5212-1 et suivants du Code du Travail; D/ Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leurs équivalents pour les candidats étrangers non établis en France) ainsi qu'une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter le contrat de concession compte tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations.

##### **111.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : E/ Bilans, comptes de résultat et annexes (feuilles CERFA n°2050 à 2059-G) des trois derniers exercices, ou tout document équivalent ; F/ Déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global et, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent règlement de la consultation et réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ou DC2 ; G/ Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (ou déclaration sur l'honneur dûment datée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration). Le candidat établi dans un État membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur dûment datée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration).

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### **111.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : H/ Licence communautaire et ou la licence de transport intérieur ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces documents ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la prise d'effet de la concession ;

I/ Attestation de capacité de l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces documents ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la prise d'effet de la concession ; J/ Liste de références pour l'exploitation de services similaires (tableau précisant pour chacune de ses références en matière d'exploitation et de gestion de service équivalents, l'identité du délégant, les caractéristiques principales du service exploité, le chiffre d'affaires annuel hors taxes des trois dernières années, la nature de la convention, les dates de prise d'effet et d'achèvement de la convention, ainsi que toute autre information que le candidat jugera utile ) ou de toute autre

## → APPELS D'OFFRES

référence démontrant la capacité à assurer l'exécution du service public ; K/ Attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise pour l'année en cours de validité ; L/ Effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années ; M/ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

### **111.1.5) Informations sur les concessions réservées**

### **111.2) Conditions liées à la concession**

#### **111.2.1) Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Prestation réservée à la profession de transport public routier prévue par le code des transports, le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié et le règlement CE n°1071/2009 du 21 octobre 2009.

#### **111.2.2) Conditions d'exécution de la concession :**

#### **111.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

#### **111.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET: NON

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics

### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 30 août 2022 - 12:00**

#### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis

### **VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Cet avis concerne le dépôt des candidatures et des offres. Les modalités de remises et le contenu des candidatures et des offres sont précisés par le RC. La procédure de passation de la concession de service public est menée en application des articles L. 3100-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique et les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le règlement (Ce) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route. Le déroulement de la procédure s'effectue selon les règles applicables aux contrats visés aux articles L. 3126-3 et R. 3126-1, 2°, c) du code de la commande publique. La valeur hors TVA correspond au chiffre d'affaires total HT du concessionnaire (charge sur la durée de la concession + pse). L'avis de concession sera également publié sur le site de la revue spécialisée Ville, Rail et transports [www.ville-rail-transports.com/appels-doffres/](http://www.ville-rail-transports.com/appels-doffres/)

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000, BESANCON, F, Téléphone : (+33) 03 61 82 60 00, Courriel : greffe.ta.besancon@juradm.fr, Adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

CCIIRA de Nancy, Préfecture de Meurthe et Moselle - 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038, NANCY CEDEX, F, Téléphone : (+33) 03 83 34 25 65, Courriel : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr,

Adresse internet :

[http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/ccra/contacts/2021/Comite\\_local\\_Nancy\\_19102021.pdf?v=1644222485](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contacts/2021/Comite_local_Nancy_19102021.pdf?v=1644222485)

#### **VI.4.3) Introduction de recours :**

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Greffe du Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25000, BESANCON, F,

Téléphone: (+33) 03 81 82 60 00, Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr,

Adresse internet: <http://besancon.tribunal-administratif.fr>

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 juin 2022**